
Renvoi au ministre de la Guerre de l'annonce de la société populaire de Celles (Aube) qu'elle a remis 80 chemises et 15 livres de charpie pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 7 nivôse an II (27 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au ministre de la Guerre de l'annonce de la société populaire de Celles (Aube) qu'elle a remis 80 chemises et 15 livres de charpie pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 7 nivôse an II (27 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) p. 388;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37582_t1_0388_0000_6;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

au royalisme et au fédéralisme, vient de déclarer qu'elle ne reconnaît d'autre culte que celui qui doit être rendu à la raison, à la liberté et à l'égalité, et qu'en conséquence elle a fait une dédicace solennelle de la Métropole de cette grande commune à la raison; est d'avis que la commune d'Ax imite cet exemple, comme l'ont déjà fait un nombre infini de communes de différents départements; propose en conséquence à l'assemblée de délibérer que dorénavant nous ne reconnaitrons d'autre culte que celui qui est dû à la raison, à la liberté et à l'égalité, et que, par une adresse faite à la Convention nationale dans laquelle nous lui ferons part de notre résolution à ce sujet, nous demanderons qu'il nous soit permis d'ériger et de consacrer notre ci-devant église paroissiale à la raison, où nous célébrerons nos fêtes civiques, où il sera fait des instructions de morale pour éclairer les personnes qui ne sont pas assez instruites, et où l'on expliquera les lois au peuple.

En outre, qu'on s'emparera de toute l'argenterie et de tous les autres effets qui servaient auparavant au culte qu'on appelait religieux, pour être envoyés à la Convention nationale après en avoir dressé procès-verbal. Sur quoi l'assemblée est priée et requise de délibérer.

Le procureur de la commune entendu ;

Le conseil général, pénétré des mêmes motifs et des sentiments qui ont dicté au citoyen maire l'exposé ci-dessus, l'adopte à l'unanimité, et arrête, de plus, qu'extrait de la présente délibération sera envoyé à la Convention nationale et au conseil général de la commune de Paris, avec une adresse.

Ainsi a été délibéré, et nous avons signé avec notre secrétaire greffier.

(Suivent 12 signatures)

Le citoyen Valdeyron, secrétaire de la municipalité de Montjoux, district de Montélimar, département de la Drôme, canton de Dieulefit, annonce de la part de cette municipalité l'envoi à la monnaie de l'argenterie de son église; il invite la Convention à rester à son poste jusqu'à la paix.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (1).

La Société populaire de Celles, district de Barsur-Seine, département de l'Aube, annonce qu'elle a 80 chemises et 15 livres de charpie pour les défenseurs de la patrie. Elle invite la Convention à rester à son poste jusqu'à la paix.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi au ministre de la guerre (2).

Suit l'adresse de la Société populaire de Celles, d'après le Bulletin de la Convention (3).

La Société populaire de Celles, district de Barsur-Seine, département de l'Aube, à la Convention nationale.

« Nous sommes pauvres, citoyens, nous manquons de pain; chez nous la misère est à son comble; mais nous sommes républicains. Nos frères des armées manquent de chemises. Eh bien! nous nous sommes dépoüllés des nôtres pour les en vêtir. Nous en avons 80 et 15 livres de charpie.

« Citoyens, donnez des ordres et elles partiront. Liberté ou la mort: voilà notre devise. Restez à votre poste jusqu'à la paix. »

Les administrateurs du district de Digne témoignent à la Convention leur reconnaissance pour les immortels travaux. Ils annoncent que leurs jeunes défenseurs, à peine formés en compagnies, et sans expérience, se sont déjà battus sous les murs de Toulon. Les prisonniers anglais qu'ils ont faits sont une preuve non équivoque de leur courage. Un nouveau bataillon est en marche, et tous ceux qui le composent brûlent de venger la République de la perfidie qu'elle a éprouvée.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse des administrateurs du district de Digne (2).

Les administrateurs du district de Digne, à la Convention nationale.

« Digne, le 1^{er} frimaire, 2^e année républicaine.

« Reçois les témoignages de notre reconnaissance, de la joie pure de l'homme républicain, mont sacré de la liberté, Montagne admirable.

« En vain l'Europe entière frémit de courroux; en vain tout l'art des perfidies a conspiré contre toi, contre le peuple républicain; tu as vu ses manœuvres, découvert sa trame, compté ses satellites et déjà la Vendée est purgée; les rebelles sont vaincus, le lâche anglais humilié, la Ville-Affranchie punie, l'Espagnol, le Batave poussés dans leurs territoires; l'Autrichien aux abois; le Piémontais effrayé et le Mont-Blanc libre.

« A ta voix, 500.000 Français sont debout devant les tyrans, les combinaisons politiques sont effrayées et l'Europe est étonnée devant l'énergie républicaine.

« Le glaive national a été levé et ils portent enfin la peine de leur audace, ces tigres affamés du bonheur du peuple, ces généraux perfides, ces mandataires conspirateurs, cette hyène autrichienne si longtemps épargnée, ces fédéralistes forcenés; enfin la perfidie est comprimée et la malveillance renfermée.

« Les grands jours de la France sont arrivés, le serpent de la chicane expire, l'agiotage est

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 121.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 121.

(3) *Second supplément au Bulletin de la Convention du 8 nivôse (samedi 28 décembre 1793).*

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 121.

(2) *Archives nationales*, carton C 288, dossier 884, pièce 13.